

## AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

### ENTRE

**Transdev Group**, Société Anonyme au capital de 1.137.119.594 euros, dont le siège social est situé 3 allée de Grenelle - 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°521 477 851

### ET

**Transdev Group Innovation**, Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 3 allée de Grenelle, Immeuble Crystal - 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°844 878 793

## AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

La Société Transdev Group a établi un projet d'apport partiel d'actif au profit de la Société Transdev Group Innovation qu'elle a décidé de soumettre au régime juridique et fiscal des scissions en application de l'article L. 236-22 du code de commerce.

Aux termes de ce contrat d'apport, la Société Transdev Group fait apport à la Société Transdev Group Innovation de la branche complète et autonome d'activité Système de Transport Autonome.

L'apport partiel d'actif sera définitif lors de son approbation par la dernière assemblée générale des Associés de la société apporteuse et bénéficiaire. Toutefois il est précisé que le présent apport aura un effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2019.



L'actif apporté s'élève à 10.682.882,76 euros.

Le passif pris en charge par la Société Transdev Group Innovation, bénéficiaire de l'apport, s'élève à 5.982.882,76 euros.

L'actif net apporté sera d'un montant de 4.700.000 euros sur la base des comptes des sociétés Transdev Group et Transdev Group Innovation clos à la date du 31 décembre 2018 et utilisés pour établir les conditions de l'opération, sous réserve d'un réajustement au cas où à la date prévue de réalisation de l'apport, les parties constateraient un écart entre la valeur d'apport estimée ci-dessus et la valeur de l'actif net apporté à la date de réalisation de l'apport.

En rémunération de l'apport, il sera attribué à Transdev Group 8.300 actions de 10 euros de nominal chacune, créées par Transdev Group Innovation à titre d'une augmentation de capital d'un montant de 83.000 euros.

Le capital de Transdev Group Innovation sera donc, suite à la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif, porté de 1.000 euros à 84.000 euros, composé après réalisation définitive de l'apport de 8.400 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, toutes intégralement libérées.

La différence entre :

- la valeur nette des biens apportés, soit 4.700.000 euros,
- et la valeur nominale des actions effectivement créées à titre d'augmentation de capital, soit 83.000 euros,

représente le montant de la prime d'apport d'un montant de 4.617.000 euros sur laquelle porteront les droits de Transdev Group, associé unique ou des associés anciens et nouveaux de la société bénéficiaire, sans distinction.

Les créanciers de la Société Transdev Group dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition dans les conditions et les délais prévus par les articles L. 236-14, R. 236-8 et R. 236-10 du code de commerce.

Le projet de contrat d'apport partiel d'actif a été établi en date du 12 juin 2019 et a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre au nom des Sociétés Transdev Group et Transdev Group Innovation le 12 juin 2019.



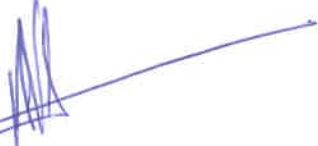
Le présent avis de projet d'apport partiel d'actif sera publié sur le site internet de Transdev Group et sur le site internet de Transdev Group Innovation.

Le 12 juin 2019



Transdev Group

*Thierry MALLET*



Transdev Group Innovation

*Arnaud VITOU*